



Lundi 10 mai 2010

Temps forts du 26/04/2010 au 07/05/2010 No. 77

[26 - 28 avril](#)

Le Procureur en Bosnie-Herzégovine

Le Procureur Serge Brammertz était en Bosnie-Herzégovine du 26 au 28 avril. Il a rencontré les représentants des autorités gouvernementales et judiciaires nationales ainsi que des représentants de la communauté internationale, pour discuter de l'actuelle coopération de la Bosnie-Herzégovine avec le Bureau du Procureur et d'autres questions liées à la stratégie d'achèvement du Tribunal. Le Procureur s'est également rendu à Srebrenica où il a rencontré les représentants des victimes, avant de s'adresser aux médias.

Le Procureur a déclaré que Ratko Mladić doit être arrêté et livré au Tribunal. Il n'y a aucune alternative à l'arrestation de Mladić. C'est très important pour le Tribunal, mais aussi et plus important encore, pour les victimes, a souligné le Procureur, ajoutant que : c'est aussi une question de crédibilité pour la communauté internationale. Il a fait appel à la Serbie et aux autres pays de la région mais aussi à la communauté internationale de tout faire pour parvenir à un résultat, à savoir l'arrestation et le transfert de Ratko Mladić à La Haye.

Ce voyage en Bosnie-Herzégovine est la première des visites de travail que Serge Brammertz a prévu d'effectuer dans la région en vue de la préparation du rapport bi-annuel du Bureau du Procureur au Conseil de sécurité de l'ONU. Le Procureur sera à Belgrade cette semaine (mercredi et jeudi) et a planifié de se rendre à Zagreb à la fin du mois. Il rendra son rapport au Conseil de sécurité au cours de la deuxième moitié du mois de juin.

[26 avril](#)

Mlado Radić : liberté anticipée refusée

À l'invitation des autorités françaises, le Juge Robinson a récemment considéré la possibilité d'accorder une liberté anticipée à Mlado Radić et a conclu qu'elle ne devait pas lui être accordée.

Chef d'une équipe de gardes du Camp Omarska, Mlado Radić a été reconnu coupable de persécutions (crime contre l'humanité) et torture (crime de guerre) pour de nombreux crimes incluant des viols, des agressions sexuelles et d'autres actes de violence sexuelle. Il a été condamné le 2 novembre 2001 par une Chambre de première instance à 20 années d'emprisonnement. Sa condamnation et la peine prononcée à son encontre ont été confirmées par la Chambre d'appel le 28 février 2005. Le 15 septembre 2005, Mlado Radić a été transféré en France pour y purger sa peine.

Dans sa décision, le Président Robinson note qu'ayant purgé plus que de la moitié de sa peine, M. Radić peut prétendre à une liberté anticipée conformément à la loi française, mais souligne aussi que la majorité des personnes reconnues coupables par le Tribunal purgent leur peine dans des pays où ils deviennent éligibles à une liberté anticipée seulement après que les deux tiers de leurs peines ont été purgées. D'autres facteurs en défaveur d'une liberté anticipée du condamné ont été pris en compte, à savoir la gravité très élevée des crimes pour lesquels il a été reconnu coupable et le fait qu'il y a peu voire aucune preuve du fait que M. Radić ait montré des signes clairs de réadaptation. Le Président mentionne aussi l'avis négatif du Conseiller d'insertion et de probation de la Maison d'arrêt où Radić est détenu et l'avis unanime de ses pairs selon lequel M. Radić ne devrait pas se voir accorder une liberté anticipée.

[26 - 29 avril](#)

Visite du Greffier en Croatie et en Serbie

Le Greffier John Hocking s'est rendu à Zagreb (Croatie) et à Belgrade (Serbie). Il a participé à une série de réunions dans les deux capitales avec les Ministres de la Justice, les Responsables des Bureaux pour la Coopération avec le Tribunal et des autorités judiciaires et des représentants d'ONG. John Hocking a rencontré aussi les représentants locaux d'organisations internationales tel que l'UE, l'OSCE et le PNUD. La stratégie d'achèvement, l'héritage du TPIY et les activités du Programme de sensibilisation ont été parmi les principaux sujets de discussions du Greffier au cours de ces réunions.

Un autre point culminant de son voyage, son premier dans la région depuis sa

nomination à ce poste, a été ses rencontres avec le personnel des antennes locales du TPIY de Zagreb et de Belgrade.

[4 mai](#)

Le Procureur rencontre des diplomates européens

Serge Brammertz a rencontré à Bruxelles le Groupe de travail des Balkans occidentaux de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen. Il a discuté des questions liées aux travaux du Bureau du Procureur, des procès en cours en première instance et en appel, de la stratégie d'achèvement du Tribunal et de la coopération des États, et plus particulièrement celle fournie par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie. Serge Brammertz a également eu une réunion avec Stefan Füle, le Commissaire de l'Union européenne à l'élargissement.

[4 mai](#)

Prononcé du jugement dans l'Affaire Popović et consorts le jeudi 10 juin

Impliquant sept individus (Vujadin Popović, Ljubiša Beara, Drago Nikolić, Ljubomir Borovčanin, Radivoje Miletić, Milan Gvero et Vinko Pandurević) accusés de crimes commis pendant le massacre de Srebrenica, ce procès est le plus important à s'être jamais tenu au Tribunal. Ce procès a commencé le 14 juillet 2006 et les audiences ont occupé 425 jours (100 semaines) au cours des trois dernières années. Les Parties ont appelé 315 témoins, dont 182 pour l'Accusation et 132 par les équipes de Défense. La Chambre a appelé un témoin, Momir Nikolić (qui a plaidé coupable pour les exterminations de Srebrenica, a été condamné à 20 ans de prison et purge actuellement sa peine en Finlande).

La Chambre est composée des Juges Agius (Président), Kwon, Prost et Støle (Juge de Réserve).

[6 mai](#)

Affaire Šešelj pour outrage au Tribunal : nouvelle comparution initiale

Lors de sa nouvelle comparution initiale, Vojislav Šešelj a de nouveau refusé de plaider coupable ou non coupable des accusations d'outrage au Tribunal portées à son encontre ; le Juge Hall a donc pris note en son nom d'un plaidoyer de non-culpabilité.

Vojislav Šešelj est accusé d'outrage au Tribunal "pour avoir divulgué des informations pouvant permettre d'identifier (...) onze témoins protégés, en violation des ordonnances d'une des Chambres."

[7 mai](#)

Affaire Djordjević : dates des réquisitoire et plaidoiries annoncées

La chambre de première instance II a émis une ordonnance annonçant que le réquisitoire et les plaidoiries dans le procès Djordjević se tiendront les 13 et 14 juillet 2010.

Vlastimir Djordjević, ancien policier serbe de grade supérieur inculpé en octobre 2003 pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis à l'encontre d'Albanais du Kosovo en 1999 a réussi à échapper à la justice pendant presque quatre ans. Il a été arrêté le 17 juin 2007 au Monténégro et a été transféré au Tribunal le même jour. Au cours de sa comparution initiale le 16 juillet 2007 et lors de sa seconde comparution initiale le 17 juillet 2008, il a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation.

CALENDRIER DES AUDIENCES 10 MAI - 21 MAI

LUNDI 10 MAI

Salle d'audience I
Salle d'audience III

09:00 – 17:00, **Karadžić**, Procès
09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

MARDI 11 MAI

Salle d'audience I
Salle d'audience III

09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès
09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès

MERCREDI 12 MAI

Salle d'audience II
Salle d'audience III

14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès

JEUDI 13 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

VENDREDI 14 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

LUNDI 17 MAI

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MARDI 18 MAI

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:30 – 11:00, **Šainović et consorts**, Conférence de mise en état
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MERCREDI 19 MAI

Salle d'audience I 09:30 – 11:00, **Boškoski & Tarčulovski**, Arrêt
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

JEUDI 20 MAI

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

VENDREDI 21 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Djordević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 121 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 121 d'entre elles : 11 ont été acquittées, 61 condamnées (trois sont en attente de transfert pour purger leur peine, 26 sont en cours d'exécution de peine, 30 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 40 accusés : treize sont en appel et 25 sont en procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 31 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier : John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org

Nick Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, beston@un.org

Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, coffeye@un.org

Nicolas Escot a préparé ce numéro de la lettre d'information du TPIY.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.icty.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
